54

PAROLE ENTENDUE EN JUSTICE, LORS DES SÉPARATIONS PARENTALES

RESUME DE L'ACTION:

Dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation à la « Citoyenneté », la Ville de Nice labelisée « Ville amie des enfants », par l'UNICEF, en lien avec le Service de Prévention Primaire et en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), et l'ordre des avocats de Nice, souhaite promouvoir une culture juridique de base dès le plus jeune âge, et une protection des droits des enfants, adultes en devenir. La ville de Nice propose aux écoles niçoises, une séquence pédagogique et ludique, en complémentarité des dispositifs existants, engagés par les services de l'Education Nationale. Cette intervention est réalisée par des avocats, pour informer les enfants de façon théorique, pédagogique et qualitative, au sujet des droits dont ils bénéficient et des obligations qui leur incombent. Aujourd'hui, dans une société qui se trouve confrontée à une augmentation des atteintes portées à l'intégrité physique et morale des enfants, il est plus que jamais nécessaire de renforcer la prévention, en informant les enfants, sur leurs droits, et également sur leurs devoirs, qui permettent le respect des droits des autres.

Objectifs:

- Faire savoir aux enfants que leur avis compte, au regard du mode de garde (résidence habituelle chez un parent ou résidence alternée), et des modalités d'exercice du droit de visite et d'hébergement du parent « non-gardien », dès qu'ils ont 8 ans;
- Qu'ils sont écoutés dans les décisions que les juges prennent lorsque les parents ne sont pas d'accord, à condition que leurs souhaits coïncident avec leur intérêt supérieur, apprécié au cas par cas.

Public visé : CM2

Date de mise en œuvre : Novembre 2025 Périodicité de l'action : Année scolaire 2025/2026

Lieu de l'action : à l'école, au sein de la classe **Durée de l'activité** : 1H

Procédure d'inscription :

Les écoles et les enseignants inscrivent les classes volontaires sur : <u>cataloguecitoyen.nice.fr</u>
Dès réception, le Service de Prévention Primaire met en place en collaboration avec les classes inscrites et les avocats intervenants, les temps d'interventions.

Contact: hager.ben-aouissi@ville-nice.fr

